



**RAPPORT DE SUIVI DES
DEPLACEMENTS
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE**

JANVIER 2022

ROUND 14

Crédit photo : Collecte de données DTM (round 14, janvier 2022) dans la ville de Bangassou (préfecture de Mbomou).
© Auteur : OIM, janvier 2022.

Les avis exprimés dans ce rapport sont ceux des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'OIM, des donateurs et des partenaires : L'OIM croit profondément que la migration humaine et ordonnée est bénéfique pour les migrants et la société. En tant qu'organisation intergouvernementale, l'OIM agit avec ses partenaires de la communauté internationale afin d'aider à résoudre les problèmes opérationnels que pose la migration ; de faire mieux comprendre quels en sont les enjeux, d'encourager le développement économique et social grâce à la migration et de préserver la dignité humaine et le bien-être des migrants.

Les cartes fournies le sont uniquement à titre illustratif. Les représentations ainsi que l'utilisation des frontières et des noms géographiques sur ces cartes peuvent comporter des erreurs et n'impliquent ni jugement sur le statut légal d'un territoire, ni reconnaissance ou acceptation officielles de ces frontières de la part de l'OIM.

© 2022 Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)

Pour toute information extraite de ce document, qu'elle soit citée, paraphrasée ou utilisée de quelque manière que ce soit, la source doit être mentionnée comme suit : "Source : Organisation Internationale pour les Migrations, [Mois, Année], Matrice de Suivi des Déplacements (DTM)".



SOMMAIRE

Résumé Exécutif.....	1
Introduction.....	3
Méthodologie	4
Aperçu des déplacements.....	7
Abris.....	13
Protection.....	14
Sécurité alimentaire.....	16
Eau, hygiène et assainissement.....	18
Santé	20
COVID-19	20
Education.....	21
Communication.....	21
Assistance humanitaire.....	22
Conclusion.....	23

RESUME EXECUTIF

Ce rapport fournit un aperçu de la situation de déplacement et des conditions et besoins humanitaires multisectoriels dans les localités accueillant les populations mobiles en République centrafricaine (RCA), ayant effectué soit des mouvements de déplacement forcés, soit des mouvements de retour vers leurs zones de provenance. L'évaluation a été réalisée par l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), entre le 15 décembre 2021 et le 27 janvier 2022 dans 2 416 localités d'accueil des populations déplacées internes (PDI) et / ou retournées et 72 sites d'accueil des PDI. Les localités ont été préalablement identifiées avec les autorités locales et sous-préfectorales dans chaque préfecture couverte. Les données ont été collectées au moyen de deux questionnaires structurés multisectoriels (un déployé au niveau des localités et un déployé au niveau des sites) auprès d'informateurs clés incluant des représentants de déplacés, chefs de communautés, gestionnaires de sites et travailleurs humanitaires.

L'évaluation a couvert la ville de Bangui et 11 préfectures sur 16 : Bamingui-Bangoran, Haute-Kotto, Haut-Mbomou, Mbomou, Nana-Gribizi, Nana-Mambéré, Ombella-Mpoko, Ouaka, Basse-Kotto, Ouham-Pende et l'Ouham (uniquement les sites couverts et non les localités dans l'Ouham).

Déplacements

Lors de ce quatorzième cycle de suivi des déplacements (round DTM), la DTM a répertorié 2 128 902 individus mobiles (430 813 ménages)¹ en janvier 2022 incluant 426 600 PDI (87 784 ménages) et 1 702 302 retournés (343 029 ménages) dont 1 339 514 retournés internes et 362 788 personnes retournés de l'étranger. Parmi les ménages PDI répertoriés, 67 pour cent sont au sein des communautés d'accueil, 28 pour cent dans des sites gérés et 5 pour cent dans des sites sans gestionnaire² (lieux de regroupement spontanés / autogérés par la population PDI elle-même).

Parmi les 426 600 personnes déplacées estimées, 36 213 (8%) se sont déplacées pour la première fois entre octobre 2021 et janvier 2022. La plupart des nouveaux déplacés sur cette dernière période sont concentrés dans les préfectures d'Ouham-Pendé (19%), Ouaka (18%), Haute-Kotto (16%) et Nana-Gribizi (15%).

L'estimation des PDI indique une baisse de -10% entre septembre 2021 (round 13) et janvier 2022 (round 14)³ en considérant les effectifs de déplacements des mêmes communes couvertes lors des deux rounds successifs.

¹ Les données de déplacement présentées dans ce rapport se réfèrent aux préfectures couvertes (11 sur 16 en plus de la ville de Bangui) et ne donne pas un aperçu de la situation de déplacement de l'ensemble du pays.

² Les sites gérés désignent les sites ayant un gestionnaire fixe ou mobile dans le cadre de la gestion et coordination des sites, en anglais «Camp Coordination and Camp Management (CCCM)». Les sites sans gestionnaire sont des lieux de regroupement spontanés ou organisés sans gestionnaire CCCM, donc gérés par la population déplacée elle-même.

Cette diminution est principalement due à l'amélioration des conditions sécuritaires à la suite de la reprise de certaines localités par l'armée centrafricaine (FACA) et / ou leurs alliés et aux rumeurs sur le contrôle futur de certaines localités par l'armée ou ses alliés. En revanche, certaines préfectures ont connu une hausse significative du nombre de PDI, notamment l'Ouham-Pendé (+33%), la Ouaka (+17%) et la Nana-Gribizi (+9%). La hausse est globalement due à l'augmentation des opérations militaires, aux affrontements entre les Forces armées centrafricaines et leurs alliés contre les groupes armés présents dans ces zones et aux exactions perpétrées par des éléments armés contre les populations (parfois accusées de complicité avec les groupes armés).

Environ 108 947 retournés internes ont effectué le retour entre octobre 2021 et janvier 2022 (8%) tandis que 20 889 sont rentrés de l'étranger sur cette même période (soit 6% des retours de l'étranger). Les vagues de retours sur la période d'octobre 2021 à janvier 2022 sont surtout concentrées dans la préfecture de Basse-Kotto (41% des retours internes et 31% de retours de l'étranger). Les retours de l'étranger sont majoritairement en provenance du Cameroun (44%), de la République Démocratique du Congo (RDC) (33%) et du Tchad (19%).

Les retours internes ont globalement augmenté de 12 pour cent et les retours de l'étranger de 8 pour cent entre septembre 2021 (round 13) et janvier 2022 (round 14). La hausse des retours a été plus significative dans les préfectures de basse-Kotto (+20%), Ombella Mpoko (+19%), Haute-Kotto (+15%) et Mbomou (+13%). L'augmentation des retours dans ces préfectures s'explique d'une part par la reprise du contrôle de certaines villes par l'armée et d'autre part par la détérioration des conditions de vie et l'insuffisance de l'aide humanitaire dans les zones d'accueil des déplacés.



8 pour cent des PDI (36 213 personnes) se sont déplacées pour la première fois entre octobre 2021 et janvier 2022.

³ Le calcul de l'évolution des déplacements et des retours entre le round 13 (septembre 2021) et le round 14 (janvier 2022) est relatif à la même zone géographique (communes) couvertes lors des deux rounds DTM successifs. Les effectifs de déplacement collectés dans les sites de l'Ouham (38 223 PDI) et dans les sous-préfectures de Damara, Yaloké, Bossembélé, Bogangolo et Boali (préfecture d'Ombella-Mpoko) ainsi que les arrondissements 1, 4, 5, 6, 7 et 8 de Bangui n'ont pas été pris en compte dans le calcul de l'évolution car ces zones n'ont pas été couvertes lors du round 13. Ces zones sont couvertes pour la première fois par la DTM à partir de ce round 14.

Besoins humanitaires multisectoriels dans les localités d'accueil des PDI

D'après les informateurs clés, environ la moitié des ménages PDI (48%) sont hébergés gratuitement par la population hôte tandis que 32 pour cent occupent des abris d'urgence, 19 pour cent sont en location et 1 pour cent occupent des abris collectifs (écoles, maisons abandonnées, lieux de culte). Les abris de la majorité des ménages ont subi des dommages (partiels ou sérieux) ou sont complètement détruits dans 90 pour cent des localités. Cette proportion atteint la totalité des localités (100%) dans les préfectures de Basse-Kotto, Haute-Kotto, Nana-Gribizi, Ouaka et Ouham Pende.

Une proportion considérable de villages (26%) ont connu des incidents sécuritaires au cours des 30 jours précédant l'évaluation. Ce pourcentage est plus élevé dans les préfectures d'Ouham-Pendé (62%), Haut-Mbomou (54%) et Nana-Mambéré (45%). Les risques sécuritaires les plus cités sont respectivement les vols / cambriolages (59%), les agressions physiques (50%) et les violences basées sur le genre (33%). L'accès à la documentation légale semble critique : selon les informateurs clés, aucun PDI ne détient un document d'identification légal dans 45 pour cent des localités et aucun PDI ne détient l'extrait de naissance d'au moins un de ses enfants dans 21 pour cent.

Concernant la sécurité alimentaire, les principales sources de nourriture de la majorité de la population sont respectivement la propre production agricole (citée dans 94% des localités) et l'achat au marché (61%). L'aide alimentaire a été citée parmi les principales sources de nourriture dans 14 pour cent des localités. Cette proportion est plus élevée dans les préfectures de Haute-Kotto (29%) et Ouaka (23%). En outre, la population peut accéder à un marché principal dans 95 pour cent des localités d'accueil des PDI. Pour autant, le marché est situé dans plus d'1h de marche dans environ le quart des localités (26%), ce qui peut compliquer l'accès à la nourriture dans ces zones.

Les informateurs clés ont rapporté qu'il existe au moins une école primaire accessible dans 94 pour cent des localités contre 63 pour cent pour les écoles secondaires. Au moins la moitié des garçons de 6 à 17 ans des ménages PDI fréquentent une école dans 88 pour cent des localités contre 67 pour cent chez les filles. Les obstacles d'accès à la scolarisation des garçons et des filles les plus cités sont le manque de moyens financiers, le manque de personnel enseignant qualifié et le travail des enfants.

Les sources d'eau non améliorées semblent des sources d'approvisionnement importantes malgré les risques de maladies liées à l'eau. Les puits traditionnels ont été rapportés comme principales sources dans 63 pour cent des localités et l'eau de surface dans 41 pour cent. La majorité des ménages ont accès à de l'eau potable dans environ la moitié des localités (55%) et cette proportion est plus faible dans les préfectures de Basse-Kotto (15%) et Haute-Kotto (35%). La situation en termes d'hygiène reste préoccupante car d'après les informateurs clés, au moins la moitié de la population a accès à une installation de lavage des mains fonctionnelle (avec de l'eau et du savon) dans 11 pour cent des localités. L'accès difficile à de l'eau, du savon et à des installations de lavage des mains pourrait compliquer le respect des mesures pendant les moments critiques et accroître l'exposition des populations à la pandémie COVID-19.

Concernant la santé, la majeure partie de la population accède à des services de santé dans 86 pour cent des localités. Les principales limites d'accès aux services de santé citées sont par ordre d'importance le manque de médicaments ou d'équipements (67%), le manque de moyens financiers (66%) et le manque de personnel médical qualifié (49%).

Concernant l'assistance humanitaire, des ménages ont reçu de l'assistance dans la moitié des localités d'accueil des PDI (50%) au cours de l'année 2021. L'accès difficile aux populations affectées dans certaines localités fortement impactées par l'insécurité complique la fourniture de l'assistance. Les besoins d'assistance qui ont été les plus cités sont respectivement la sécurité alimentaire (36%), l'Eau, l'Hygiène et l'assainissement (EHA) (16%), les activités génératrices de revenus (13%) et des articles d'abris (bâches, cordes) (14%).

“

Des incidents sécuritaires ont été rapportés dans 26 pour cent des localités d'accueil des PDI au cours des 30 jours précédant l'évaluation.

INTRODUCTION

La République centrafricaine (RCA) est, depuis 2013, touchée par des crises politiques, sécuritaires et humanitaires liées aux conflits armés, aux conflits intercommunautaires ou aux tensions entre agriculteurs et éleveurs dans certaines zones. Cette situation d'instabilité dans le pays s'est considérablement exacerbée pendant le contexte électoral (entre mi-décembre 2020 et mi-janvier 2021) à la suite de la formation de la Coalition des Patriotes pour le Changement (CPC), une coalition de groupes armés défavorables à l'organisation des élections. La situation sécuritaire est restée volatile tout au long de l'année 2021. Certaines parties du pays, ont été affectées par des exactions perpétrées par des éléments armés tandis que d'autres ont souffert des affrontements opposant les Forces Armées centrafricaines (FACA) (appuyées par leurs alliés) aux groupes armés, surtout dans la zone Nord-Ouest (Ouham-Pendé et Nana-Mambéré).

De surcroît, les pluies diluviennes causant des inondations pendant la période hivernale (de juin à novembre) accroissent la vulnérabilité des populations en engendrant le déplacement de milliers de personnes.

En réponse aux multiples crises qui affectent le pays, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) déploie depuis 2013, à côté de son action auprès des populations affectées, la Matrice de suivi des déplacements (*Displacement Tracking Matrix, DTM* en anglais), outil permettant de collecter des informations sur les déplacements et les besoins humanitaires multisectoriels dans les zones affectées par les crises.

A travers sa composante du suivi des déplacements (*Mobility tracking en anglais*), la DTM collecte des données auprès d'informateurs clés (autorités locales, chefs de communautés, représentants de déplacés, gestionnaires de sites) au sein des localités et sites d'accueil des déplacés et des retournés. Dans le contexte de crise, ces évaluations sont d'autant plus urgentes pour informer les programmes stratégiques et opérationnels et contribuer à la définition des priorités d'intervention.

Ce rapport présente les résultats du quatorzième cycle (**round 14**) de suivi des déplacements de la DTM en RCA. La collecte de donnée a été réalisée auprès de **7 287 informateurs clés** entre le **15 décembre 2021** et le **27 janvier 2022** dans **2 416 localités d'accueil des PDI et / ou retournés** et **72 sites**. L'évaluation a couvert la ville de Bangui et 11 préfectures sur 16 : Bamingui-Bangoran, Haute-Kotto, Haut-Mbomou, Mbomou, Nana-Gribizi, Nana-Mambere, Ombella-Mpoko, Ouaka, Ouham-Pende, Basse-Kotto et l'Ouham (dans l'Ouham, la collecte a été réalisée uniquement au niveau des sites et non les localités d'accueil).

L'analyse propose premièrement une **vue d'ensemble des déplacements**, pour ensuite fournir un **aperçu des besoins sectoriels dans les localités d'accueil des déplacés internes** dans les secteurs suivants : **abris, sécurité alimentaire, protection, eau, hygiène et assainissement (EHA), éducation, santé, situation en termes de COVID-19, communication et assistance humanitaire**.



Collecte de données
menée du 15 décembre 2021
au 27 janvier 2022



2 416
localités couvertes



7 287
Informateurs clés
interrogés

METHODOLOGIE

La Matrice de suivi des déplacements (*Displacement Tracking Matrix*, DTM, en anglais) est un système qui permet de faire le suivi des mouvements de populations. Il a été établi afin de capturer, analyser et partager des informations qui visent à améliorer la compréhension des mouvements de populations et des besoins des personnes déplacées et retournées. En plus d'être utilisée dans le cadre d'opérations de réponses humanitaires de moyenne à grande échelle, la DTM est également un outil efficace pour les activités de préparation, de relèvement et de transition. Quatre étapes d'enquête sont réalisées pour la collecte des données sur le suivi des déplacements :

Etape 1

Evaluation au niveau des sous-préfectures menée auprès des autorités sous-préfectorales et autres informateurs clés, en vue d'identifier les communes accueillant des personnes déplacées et retournées.

Etape 2

Evaluation au niveau des communes menée auprès des autorités communales et autres informateurs clés, en vue d'identifier les villes et villages accueillant des personnes déplacées et retournées.

Etape 3

Evaluation au niveau des localités hébergeant des populations déplacées et retournées (villages / villes). Les données sont collectées auprès d'informateurs clés, dont les chefs de village et les représentants des déplacés. Cette évaluation permet d'identifier les sites ou lieux de regroupement, les effectifs des populations déplacées vivant au sein des communauté d'accueil ainsi que leurs besoins humanitaires multisectoriels.

Etape 4

Evaluation au niveau des sites d'accueil menée auprès d'informateurs clés incluant les acteurs impliqués dans la gestion des sites ou lieux de regroupement et les représentants des populations vivant sur les sites. Cette évaluation permet d'estimer les effectifs de populations vivant sur les sites ainsi que leurs besoins humanitaires multisectoriels.

DEFINITIONS CLES

Dans le cadre des activités de la DTM en RCA, les catégories de la population mobile sont ainsi définies :

Déplacés internes	Retournés internes	Retournés de l'étranger
Personnes qui ont été forcées ou contraintes à fuir ou à quitter leur foyer ou leur lieu de résidence habituel, et qui n'ont pas franchi les frontières internationalement reconnues d'un Etat.	Personnes qui ont été forcées ou contraintes à fuir leur lieu de résidence habituel, se sont installées dans une autre localité en RCA, puis sont retournées dans leur lieu de résidence habituel.	Personnes qui ont quitté leur lieu de résidence habituel en RCA, qui ont été déplacées dans un autre pays et qui sont retournées en RCA dans leur localité de provenance avant le déplacement.

COUVERTURE

La DTM a couvert 2 416 localités d'accueil, 55 sites ayant un gestionnaire et 17 sites sans gestionnaire évalués entre le 15 décembre 2021 et le 27 janvier 2022 dans les préfectures de Bamingui-Bangoran, Haute-Kotto, Haut-Mbomou, Mbomou, Nana-Gribizi, Nana-Mambéré, Ombella-Mpoko, Ouaka, Ouham-Pendé, Basse-Kotto, l'Ouham (uniquement les sites de l'Ouham) et la ville de Bangui. Le taux de couverture atteint (hors Ouham) est de **98%** par rapport à la liste de localités affectées par les déplacements et retours répertoriées préalablement par la DTM en collaboration avec les autorités des entités administratives décentralisées.

Certaines localités n'ont pas été évaluées en raison de l'accès humanitaire contraint par l'insécurité dans certaines zones (une partie de la sous-préfecture de Bakouma, quelques localités dans la commune de Mbres dans la Nana-Gribizi et une partie de la sous-préfecture de Bocaranga dans l'Ouham-Pendé). Néanmoins, pour des fins d'analyse, les effectifs de déplacement (ménages et individus PDI et retournés) de ces localités couvertes lors d'évaluations antérieures de la DTM (round 13, septembre 2021) ont été pris en compte dans l'estimation totale de la population déplacée et retournée.

Carte 1 : préfectures et sites couverts lors du round 14 (décembre 2021-janvier 2022)

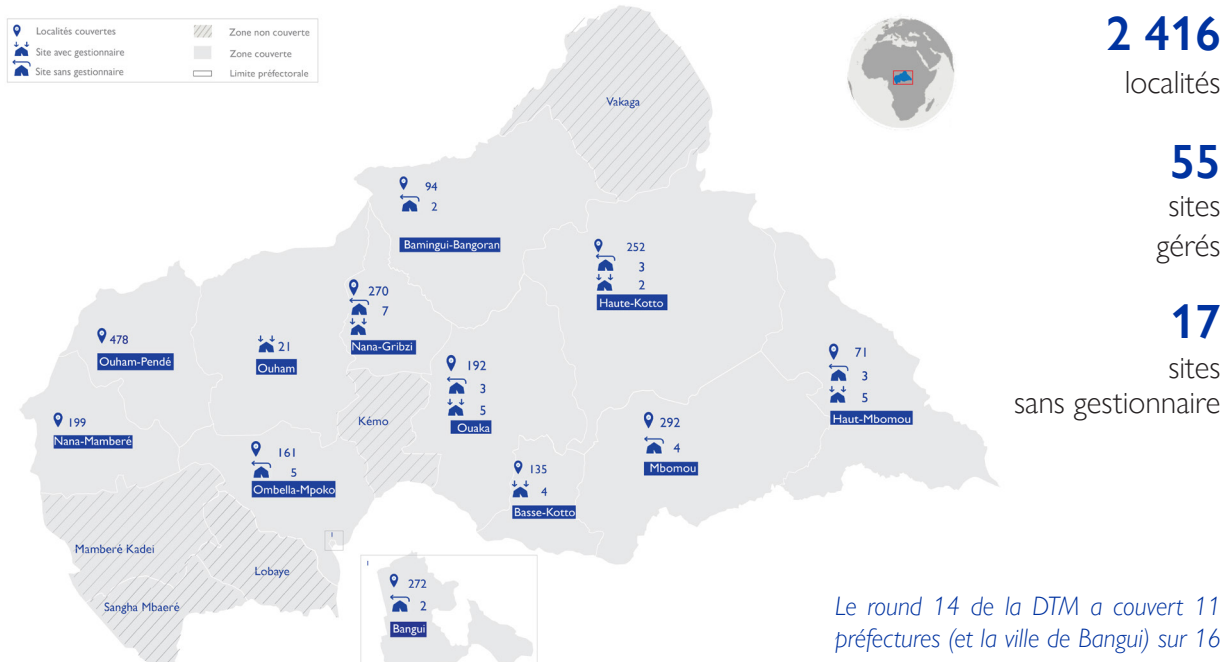


Tableau 1 : taux de couverture par rapport au nombre total de localités affectées par les déplacements

Préfectures	Nombre de localités affectées par les déplacements et retours	Nombre de localités couvertes	Taux de couverture
Bamingui-Bangoran	96	94	98%
Bangui	135	135	100%
Basse-Kotto	272	272	100%
Haute-Kotto	252	252	100%
Haut-Mbomou	71	71	100%
Mbomou	321	292	91%
Nana-Gribizi	274	270	99%
Nana-Mambere	208	199	96%
Ombella-Mpoko	161	161	100%
Ouaka	203	192	95%
Ouham-Pende	482	478	99%
Total	2 475	2 416	98%

ORGANISATION DE LA COLLECTE

La collecte de données a été réalisée par des partenaires opérationnels, notamment des organismes non gouvernementaux nationaux formés par l'équipe de la DTM. Les agents enquêteurs ont été recrutés directement par les partenaires dans chaque zone de collecte. Tout au long de l'activité, les partenaires et les enquêteurs ont reçu comme consigne d'appliquer des mesures de prévention pour limiter les risques de propagation du COVID-19, incluant notamment la distanciation d'au moins un mètre avec les informateurs clés interrogés, la sensibilisation, le port du masque et l'utilisation régulière de gels hydroalcooliques.

LIMITES

Le contexte de l'évaluation a été marqué par de nombreux défis d'accès au terrain dont la mauvaise qualité des routes et l'accès restreint dans certaines localités à cause de l'imprévisibilité de la situation sécuritaire. Dans la commune de Mbres (Nana-gribizi) et dans une partie des sous-préfectures de Bakouma (Mbomou) et Bocaranga (Ouham-Pendé), la présence de groupes armés a limité l'accès de la DTM à ces zones. De plus, le problème récurrent pour toutes les préfectures en dehors de Bangui est la disponibilité limitée du réseau de télécommunications (téléphone et internet), compliquant la communication avec les équipes sur le terrain. Ces principaux obstacles ont ralenti les délais initialement prévus pour la durée de la collecte et ont contribué à limiter la couverture géographique du projet.

Les données sectorielles sur les besoins de la population sont présentées de manière générale et sont collectées auprès d'informateurs clés plutôt que des ménages concernés. Elles sont donc présentées dans ce rapport à titre indicatif et ne sauraient remplacer les résultats d'une étude plus approfondie tirée d'une enquête ménage représentative. La section multisectorielle propose donc uniquement un aperçu indicatif des vulnérabilités sectorielles qui doit être considéré avec prudence afin d'orienter toute enquête thématique plus élaborée. Enfin, la couverture géographique de la DTM est aussi affectée par des contraintes budgétaires, raison pour laquelle la DTM ne couvre pas toute la totalité du territoire centrafricain à ce jour.

APERCU D'ENSEMBLE DES DEPLACEMENTS

Au total, la population mobile identifiée par la DTM en janvier 2022 est composée de 2 128 902 individus (430 813 ménages) parmi lesquels 426 600 PDI (87 784 ménages) et 1 702 302 personnes retournées (343 029 ménages) dont 1 339 514 retournés internes et 362 788 retournés de l'étranger. Parmi les ménages PDI répertoriés, 67 pour cent sont au sein des communautés d'accueil, 28 pour cent dans des sites gérés² et 5 pour cent dans des sites sans gestionnaire (lieux de regroupement spontanés / autogérés par la population PDI elle-même).

Figure 1 : proportion estimée de la population déplacée interne et retournée en janvier 2022¹



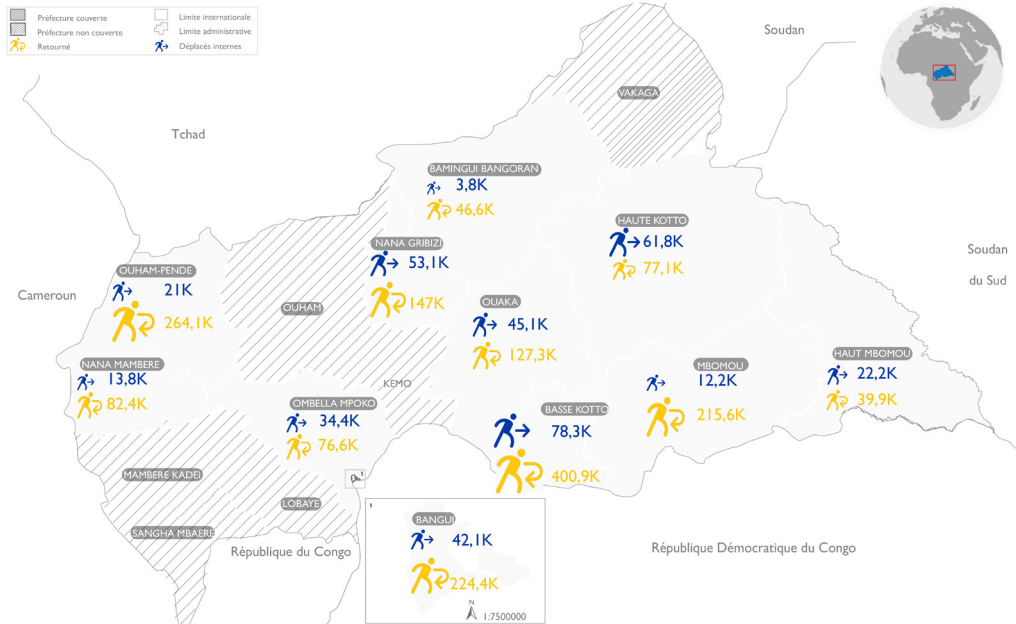
Parmi les 426 600 personnes déplacées estimées, 36 213 (8%) se sont déplacés pour la première fois entre octobre 2021 et janvier 2022. La plupart des nouveaux déplacés sur cette dernière période sont concentrés dans les préfectures d'Ouham-Pendé (19%), Ouaka (18%), Haute-Kotto (16%) et Nana-Gribizi (15%).

Parmi les 1 380 localités d'accueil des PDI répertoriés lors du round 14 (en coordination avec les autorités locales et sous-préfectorales), 40 pour cent accueillent des personnes qui se sont déplacées une seule fois tandis que 60 pour cent hébergent majoritairement des PDI en situation de déplacement secondaire / multiple. Les déplacements se font principalement entre localités situées au sein d'une même préfecture ou sous-préfecture : 79 pour cent des déplacements de PDI ont eu lieu à l'intérieur d'une même préfecture et 21 pour cent d'une préfecture à une autre.

La DTM a estimé au total 1 702 302 retournés dont 1 339 514 retournés internes (269 860 ménages) et 362 788 retournés de l'étranger (73 169 ménages) installés dans 2 343 localités. Environ 108 947 retournés internes ont effectué le retour entre octobre 2021 et janvier 2022 (8%) tandis que 20 889 sont rentrés de l'étranger sur cette même période (soit 6% des retours de l'étranger).

Les vagues de retours sur la période d'octobre 2021 à janvier 2022 sont surtout concentrées dans la préfecture de Basse-Kotto (41% des retours internes et 31% de retours de l'étranger). Les retours de l'étranger sont majoritairement en provenance du Cameroun (44%), de la République Démocratique du Congo (RDC) (33%) et du Tchad (19%).

Carte 2 : estimations de la population PDI et retournée par préfecture



Les cartes de ce rapport ne sont fournies qu'à titre d'illustration. Les représentations ainsi que l'utilisation des frontières et des noms géographiques sur ces cartes peuvent comporter des erreurs et n'impliquent ni jugement sur le statut légal d'un territoire, ni reconnaissance ou acceptation officielle de ces frontières de la part de l'OIM.

TENDANCES DES DEPLACEMENTS

Les déplacements ont globalement baissé de (-10%)³ entre octobre 2021 et janvier 2022 en considérant les effectifs de l'ensemble des préfectures couvertes lors des round 13 (septembre 2021) et round 14 (janvier 2022). Toutefois, certaines préfectures ont connu une hausse significative du nombre de PDI dont l'Ouham-Pendé (+33%), la Ouaka (+17%) et la Nana-Gribizi (+9%).

Dans l'Ouham Pendé, la hausse (+5 269 personnes) surtout constatée dans les sous-préfectures de Bocaranga et Kouï est principalement due à l'augmentation des opérations militaires, aux affrontements opposant les Forces armées centrafricaines (FACA) appuyés par leurs alliés (russe) et les groupes armés présents dans la zone et aux exactions perpétrées par des éléments armés contre les populations (parfois accusées de complicité avec les groupes armés). Dans la préfecture de Ouaka, la hausse de 17% (+ 6 595 PDI) localisée surtout dans les sous-préfecture de Bakala est attribuable à des déplacements préventifs ou à la suite d'affrontements opposant des éléments armés. Dans certaines localités, la présence de déplacés venant de la Basse-Kotto (Alindao) et actuellement installées à Bambari a également été signalée.

Dans la Nana-Gribizi, la hausse de 9% (4 230 individus) est principalement due à des affrontements et à des exactions commises par des éléments armés surtout dans la sous-préfecture de Mbres.

A l'opposé, la baisse du nombre de PDI a été plus importante dans les préfectures de Bamingui-Bangoran (-39%), Mbomou (-31%), Basse-Kotto (-29%), Haut-Mbomou (-23%) et Ombella Mpoko (-17%). Cette diminution est principalement causée par l'amélioration des conditions sécuritaires à la suite de la reprise de certaines localités par l'armée centrafricaine et / ou leurs alliés et aux rumeurs sur le départ de groupes armés et le contrôle futur de certaines localités par l'armée ou ses alliés. Dans la préfecture de Haut-Mbomou, en plus de l'amélioration sécuritaire, le départ d'environ 6 462 PDI est également lié au manque d'assistance humanitaire dans des zones d'accueil de PDI dans les communes de Zémio, Obo et Djéma et à la présence de groupes armés autour de certaines localités d'accueil des PDI dans la commune de Lili.

“

Le nombre de PDI a globalement baissé de -10% entre septembre 2021 et janvier 2022.

Tableau 2 : évolution des déplacements entre le round 13 (septembre 2021) et le round 14 (janvier 2022)³

Préfecture	PDI Rnd 13	Evolution	%	Retournés RCA Rnd 13	Evolution	%	Retournés de l'étranger Rnd 13	Evolution	%
Bamingui-Bangoran	6 389	-2491	-39%	41 529	4 354	10%	1 514	-707	-47%
Bangui	27 965	-3653	-13%	52 891	4 520	9%	47 439	1 669	4%
Basse-Kotto	110 385	-31992	-29%	211 469	51 119	24%	122 735	15 625	13%
Haute-Kotto	65 828	-4004	-6%	66 561	10 253	15%	663	-313	-47%
Haut-Mbomou	28 693	-6462	-23%	27 174	815	3%	10 679	1 266	12%
Mbomou	17 653	-5447	-31%	135 498	17 360	13%	55 070	7 677	14%
Nana-Gribizi	48 963	4230	9%	137 375	7 189	5%	2 187	288	13%
Nana-Mambere	13 726	106	1%	70 424	2 655	4%	9 197	133	1%
Ombella-Mpoko	10 336	-1725	-17%	5 800	1 095	19%	0	25	-
Ouaka	38 570	6595	17%	107 427	13 463	13%	5 303	1 129	21%
Ouham-Pende	15 769	5269	33%	184 041	6 851	4%	72 458	755	1%
Total	384 277	-39574	-10%	1 040 189	119 674	12%	327 245	27 547	8%

Les retours internes ont augmenté de 12 pour cent et les retours de l'étranger de 8 pour cent entre octobre 2021 et janvier 2022. La hausse des retours (internes et de l'étranger) a été plus significative dans les préfectures de Basse-Kotto (+24%), Ombella Mpoko (+19%) Haute-Kotto (+15%), Mbomou (+13%) et Ouaka (+13%). Dans la Ouaka, l'augmentation des retours internes est surtout localisée dans la sous-préfecture de Grimari (+73%) tandis que cette hausse est plus faible dans la sous-préfecture de Bakala (3%) qui a parallèlement connu une hausse très importante des déplacements (+60%). L'augmentation des retours dans ces préfectures s'explique d'une part par l'amélioration de la situation sécuritaire dans certaines zones liée à la reprise du contrôle de certaines villes par l'armée ou aux rumeurs de l'arrivée prochaine de l'armée.

D'autre part, la détérioration des conditions sécuritaires dans des zones d'accueil des déplacés a conditionné le retour de PDI dans certaines localités des sous-préfectures de Bozoum, Ndélé, Obo et Bakouma. De plus, le retour est également globalement occasionné par la détérioration des conditions de vie dans des zones d'accueil des PDI.

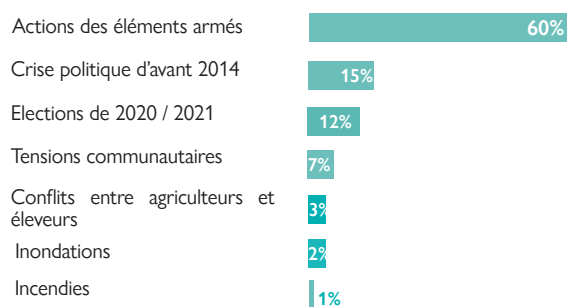
En revanche, le rythme de progression des retours a été plus lent dans les préfectures d'Ouham-Pende (+3%), Nana-Mambéré (+4%) Nana-Gribizi (+5%) et Haut-Mbomou (+5%). La détérioration de la situation sécuritaire dans ces préfectures reste encore délétère et non propice à des vagues de retours importants.

CAUSES DE DEPLACEMENT ET DE RETOUR

CAUSES DE DEPLACEMENT

D'après les informateurs clés, la majorité des PDI (60%) se sont déplacés à cause des attaques et affrontements opposant des éléments armés. Les autres causes de déplacement les plus prépondérantes sont respectivement la crise politique d'avant 2014 (15%), la crise politique liée aux élections présidentielles et législatives de fin 2020 / début 2021 (12%), les tensions et affrontements de type communautaire (7%), les conflits entre agriculteurs et éleveurs (3%), les inondations (2%) et les incendies (1%)

Figure 2 : principaux motifs de déplacement des PDI



Les personnes déplacées à la suite des tensions électorales de fin 2020/ début 2021 sont surtout concentrées dans les préfectures de Nana-Gribizi (25%), Haut-Mbomou (16%) et Ouaka (13%). Ceci sous-tend qu'une partie considérable des personnes déplacées pendant la période électorale ne sont toujours pas retournées dans leur zone d'origine car la situation sécuritaire y reste délétère dans ce contexte d'intensification des opérations militaires et d'affrontements entre éléments armés.

Les déplacements occasionnés par les tensions entre agriculteurs et éleveurs sont surtout concentrés dans les préfectures de Nana Gribizi qui en accueille 53 pour cent, l'Ouham-Pende (27%) et la Basse-Kotto (16%).

La préfecture de Bamingui-Bangoran a connu quelques violences liées aux tensions entre agriculteurs et éleveurs. Toutefois, la majeure partie des personnes déplacées pour ce motif sont retournées (ex. retours des déplacés de Tiri).

En outre, malgré les vagues de retours importants de ménages déplacés initialement à cause des inondations de 2020 et 2021, il reste encore environ 8 403 personnes toujours déplacées pour ce motif dans les préfectures d'Ombella Mpoko (57%) et Bangui (41%). Ces ménages ne sont potentiellement pas encore retournés en raison de la destruction de leur abri pendant les inondations.

CAUSES DE RETOUR

La cause de retour majeure reste l'amélioration de la situation sécuritaire dans la localité d'origine, citée dans 70 pour cent des localités de présence des retournés internes et 46 pour cent des localités des retournés de l'étranger, montrant que le retour des PDI est globalement conditionné par l'amélioration de la situation sécuritaire. En outre, la détérioration des conditions de vie dans les localités d'accueil (en RCA ou à l'étranger) a occasionné le retour de la majorité des individus dans environ le quart des localités accueillant les retournés de l'étranger (25%) contre 17 pour cent qui accueillent des retournés internes. Ceci sous-tend que les difficultés d'accès à des services de base dans les zones d'accueil et le manque d'opportunités économiques compliquant globalement les conditions de vie incitent également les PDI à retourner dans leur zone de provenance.

Par ailleurs, la perception de discrimination dans les localités d'accueil constitue un motif de retour prépondérant chez les retournés de l'étranger en particulier. Ce motif a occasionné le retour de la majorité des individus dans 10 pour cent des localités d'accueil de retournés de l'étranger contre 1 pour cent des localités d'accueil de retournés internes. Ceci s'explique potentiellement par des difficultés d'intégration et d'accès aux services plus sévères chez les personnes qui se sont déplacées dans les pays frontaliers (Tchad, République démocratique du Congo et Cameroun).

“

Les tensions lors de la période électorale de fin 2020-début 2021 représentent la cause de déplacement de 12 pour cent des PDI.

PERIODES DE DEPLACEMENT ET DE RETOUR

PERIODES DE DEPLACEMENT

Environ 41 pour cent des PDI répertoriées (174 040 individus) sont en situation de déplacement prolongé car déplacés depuis plus de trois ans (avant 2018). La proportion considérable de ménages PDI en déplacement prolongé suggère que ces derniers ne sont pas encore rassurés par la situation sécuritaire dans leur localité de provenance et/ ou que certains ménages ont potentiellement trouvé des solutions d'intégration plus durables. En outre, 12 pour cent des PDI (52 127) se sont déplacés durant l'année 2020 dans le contexte pré-électoral et électoral (en décembre). Un peu plus du quart des PDI (28%) se sont déplacés entre janvier 2021 et janvier 2022 dont 8 pour cent qui se sont déplacés pour la première fois entre octobre 2021 et janvier 2022. Ceci suggère que globalement, les affrontements entre l'armée (et ses alliés) contre les groupes armés, résultant de l'ampleur de la crise dans le contexte électoral a considérablement impacté les déplacements de population tout au long de l'année 2021.

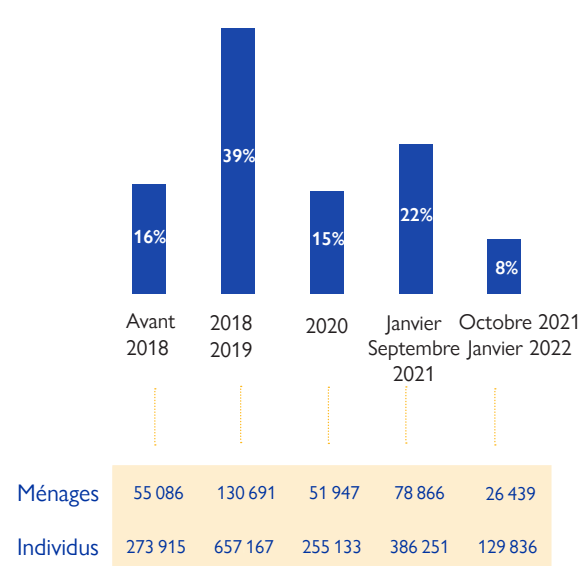
Figure 3 : pourcentage et nombre de PDI par périodes de déplacement



PERIODES DE RETOUR

Les vagues de retour de PDI ont été plus importantes au cours de la période 2018-2019 (environ 657 167 retournés) (39%) en raison de la relative stabilité suscitée par la signature des accords de Khartoum en 2019. En revanche, un ralentissement des retours a été constaté à partir de l'année électorale de 2020 : 15 pour cent des individus sont retournés en 2020 contre 39% en 2018/2019. Ceci s'explique par la nouvelle ampleur de la crise pendant la période pré-électorale et électorale marquée par la création d'une coalition de groupes armés dissuadant le retour de PDI. En outre, les retours ont continué pendant la période post-électorale (22 pour cent de retours de janvier à septembre 2021 et 8 pour cent de retours entre octobre 2021 à janvier 2022). Les opérations militaires et affrontements entre éléments armés au cours de l'année 2021 ont occasionné parfois des déplacements de courte durée, durant lesquels les individus retournent dans leur zone d'origine dès qu'il y a des signes d'amélioration de la situation sécuritaire.

Figure 4 : pourcentage et nombre de retournés par périodes de retour



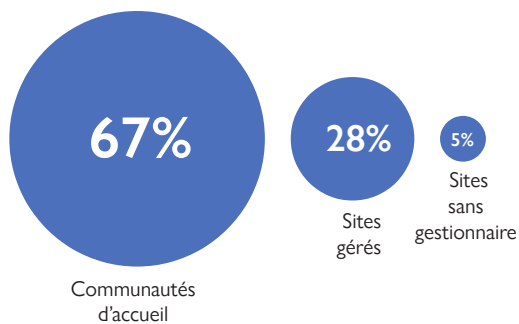
“

28 pour cent des PDI se sont déplacés pour la première fois entre janvier 2021 et janvier 2022.

HEBERGEMENT DES PDI

En termes d'hébergement, les ménages sont ainsi répartis : 67 pour cent vivent dans les communautés d'accueil, 28 pour cent sur des sites gérés par un gestionnaire CCCM et 5 pour cent sur des sites n'ayant pas de gestionnaire⁴. Cette proportion très importante de PDI dans les communautés d'accueil génère des besoins humanitaires importants dans ces communautés car les PDI partagent les ressources (nourriture, eau) ainsi que les services de santé, d'assainissement déjà limités avec la population hôte.

Figure 5 : répartition des ménages PDI entre communautés d'accueil et sites⁴



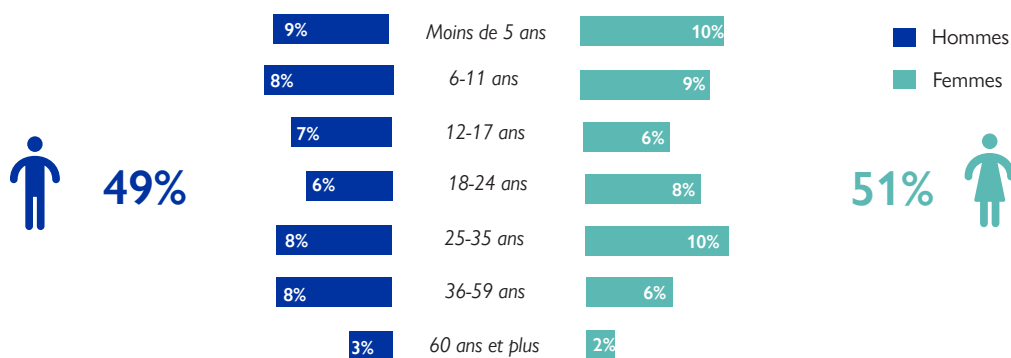
DEMOGRAPHIE

Les hommes et les femmes constituent respectivement 49 pour cent et 51 pour cent de la population PDI⁵. Les enfants et adolescents (0 à 17 ans) représentent environ la moitié de la population (49%) (incluant les enfants de moins de 5 ans qui comptent pour 19%), tandis que les personnes âgées de 60 ans et plus sont minoritaires dans la population (5%). La forte proportion de femmes et d'enfants suggère le besoin d'activités ciblant ces catégories plus vulnérables, notamment dans le secteur de la protection. La présence des personnes âgées sous-tend la nécessité de prise en compte dans la réponse au niveau des localités d'accueil des PDI.



La taille moyenne des ménages PDI est de 6 individus. Les enfants et adolescents (de moins de 18 ans) constituent la moitié (49%) des individus PDI.

Figure 6 : composition démographique des ménages PDI



⁴ Les effectifs de déplacement dans la préfecture d'Ouham n'ont pas été considérés dans le calcul de la répartition des ménages par type de site (communauté d'accueil, sites gérés ou sans gestionnaire) car la DTM a couvert uniquement les sites et non les localités (communautés d'accueil) de l'Ouham lors de ce round 14. Dans l'optique d'une extension géographique progressive, la DTM a prévu d'élargir la couverture géographique dans les localités de l'Ouham à partir du round 15.

⁵ Les informations démographiques ont été estimées sur la base d'un échantillon aléatoire constitué de 10 426 ménages PDI dans les localités d'accueil des PDI. Les données démographiques ont permis de répertorier le nombre d'individus (hommes / femmes) par tranche d'âge : 0 à 5 ans, 6 à 11 ans, 12 à 17 ans, 18 à 59 ans et 60 ans et plus.

BESOINS HUMANITAIRES SECTORIELS DANS LES LOCALITES D'ACCUEIL DES DEPLACES INTERNES

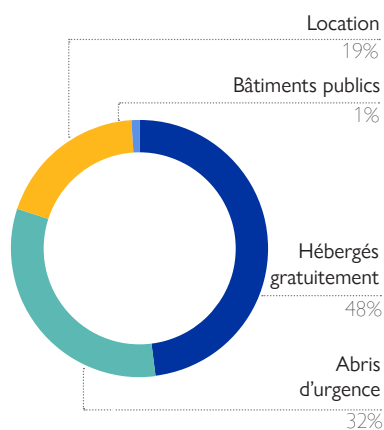


Crédit photo : femme déplacée interne utilisant l'eau de surface
comme source dans le village de Balefondo, sous-préfecture de
Bangassou. © OING ENHOD décembre 2021.

ABRIS

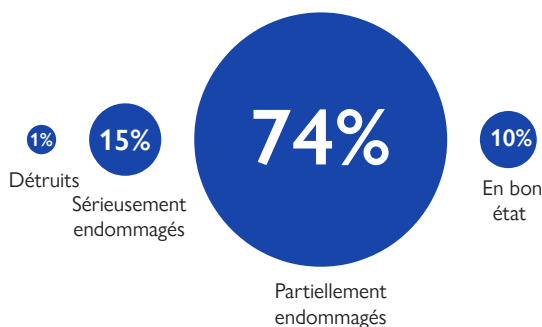
Environ la moitié des PDI (48%) sont hébergés gratuitement par la population hôte, tandis que 32 pour cent occupent des abris d'urgence, 19 pour cent sont en location et 1 pour cent (137 ménages) occupent des bâtiments publics (écoles, lieux de culte etc.). L'hébergement des PDI par la population hôte peut réduire l'espace disponible au sein de des abris et augmenter les besoins en articles tels que des supports de couchage et des draps. En outre, les abris des ménages hébergeant les PDI sont principalement constitués d'une structure semi-permanente (briques, paille et toiture) (77%).

Figure 7 : répartition des ménages PDI par type d'hébergement



D'après les informateurs clés, les abris de la majorité des ménages ont subi des dommages (partiels ou sérieux) ou sont complètement détruits dans 90 pour cent des localités. Cette proportion atteint la totalité des localités (100%) dans les préfectures de Basse-Kotto, Haute-Kotto, Nana-Gribizi, Ouaka et Ouham Pende.

Figure 8 : état des abris de la majorité des ménages, par proportion de localités



La proportion importante d'abris endommagés est notamment liée à la structure des abris principalement constitués de matériaux semi-durables ou temporaires. Les types de dommages subis sont le besoin de renouvellement des bâches (abimées, déchirées) pour les abris d'urgence et des dommages sur les toitures (fuites etc.) pour les habitats ayant une structure semi-permanente. Cette situation a été aggravée par la saison des pluies et les vents violents.

D'après les informateurs clés, la majorité des PDI sont propriétaires de leur logement dans leur localité de provenance initiale dans 94 pour cent des localités. En outre, la majorité des ménages PDI propriétaires ne détiennent une attestation / preuve de propriété que dans 12 pour cent des localités et cette proportion est quasi nulle (moins de 1%) dans les préfectures de Basse-Kotto, Haut-Mbomou, Nana-Mambéré et Ouham-Pendé. L'absence de preuve de propriété pourrait éventuellement compliquer la récupération des abris en cas de retour, compte-tenu du risque d'occupation par de tierces personnes (éléments armés, familles, voisins).

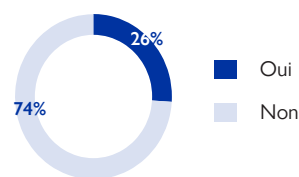
“
Les abris de la majorité des ménages PDI sont endommagés partiellement ou sérieusement dans 90 pour cent des localités.
”

PROTECTION

INSECURITE

Les informateurs clés ont indiqué que des incidents sécuritaires ont eu lieu dans 26 pour cent des localités dans les 30 jours précédant l'évaluation. Cette proportion est plus élevée dans les préfectures d'Ouham Pendé (62%), Haut-Mbomou (54%) et Nana-Mambéré (45%). Ceci montre que la situation sécuritaire reste encore très précaire dans la partie Nord-Ouest du pays en particulier. En effet, d'après le bulletin récapitulant les alertes du Rapid Response Mechanism (RRM) tout au long de l'année 2021, les préfectures d'Ouham-Pendé et Nana-Mambéré font partie des préfectures ayant connu le plus grand nombre d'alertes (entre 11 et 30), principalement suscitées par la violence attribuable à des éléments armés et occasionnant de nouveaux déplacements.

Figure 9 : proportion de localités ayant connu des incidents sécuritaires au cours des 30 derniers jours :



Les principaux risques sécuritaires les plus cités sont par ordre d'importance les vols et cambriolages (59%), les agressions physiques (50%) et les violences basées sur le genre (VBG) (33%). Les VBG ont été davantage citées comme risques sécuritaires dans les préfectures de Mbomou (75%), Haute-Kotto (66%), et Nana-Gribizi (50%). Elles seraient perpétrées par des membres de la communauté (hôte ou déplacés) ou par des éléments armés. Il est à noter que les risques liés à la présence d'engins explosifs ont été indiqués dans 44 localités (2%) principalement situés dans l'Ouham Pendé dans la sous-préfecture de Bocaranga.

Tableau 3 : Trois principaux types d'incidents sécuritaires les plus rapportés, par proportion de localités

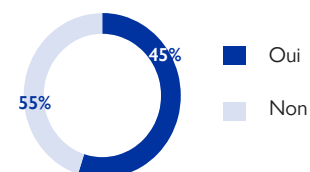
Vols / cambriolages	59 %
Agressions physiques	50 %
Violences basées sur le genre (VBG)	33 %

En cas d'incidents sécuritaires / de protection, les populations ont recours à des mécanismes de signalement des violations dans 84 pour cent des localités. Les mécanismes les plus cités sont par ordre d'importance la communauté locale (58%) et les chefs traditionnels (40%). Ceci suggère que les populations ont davantage recours à des mécanismes communautaires d'arbitrage ou de médiation au détriment des mécanismes légaux / juridiques tels que la police, la gendarmerie ou la justice en cas de problèmes sécuritaires / ou de protection majeurs.

ACCES A LA DOCUMENTATION

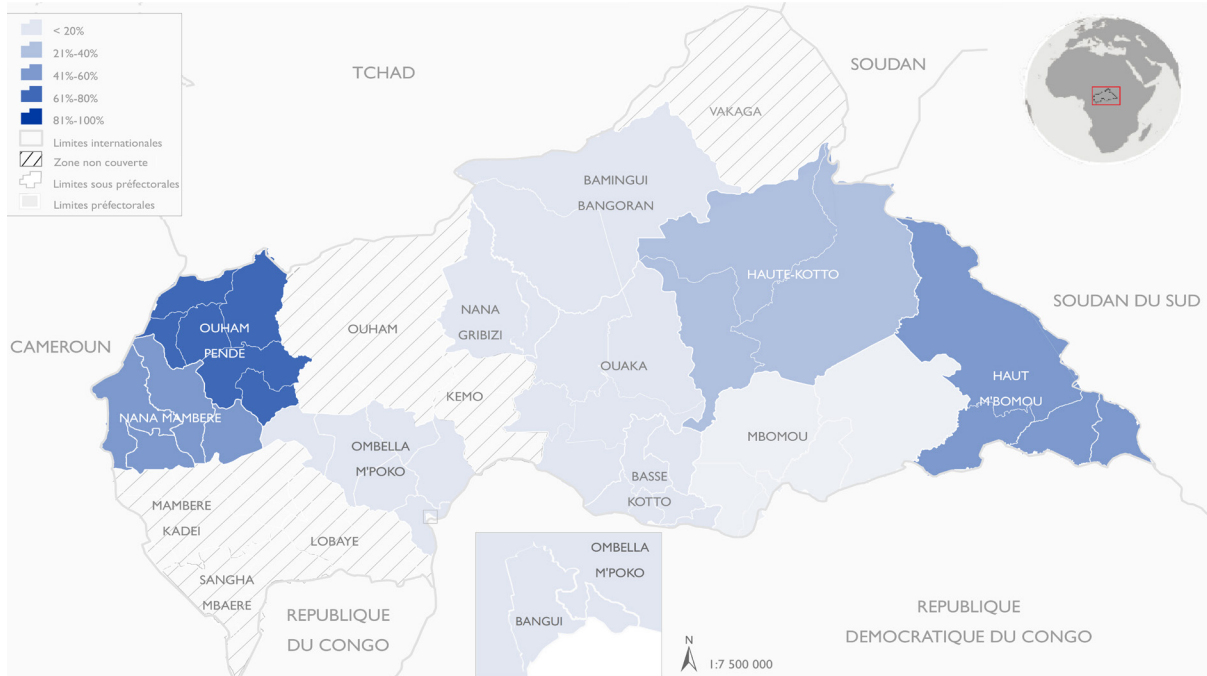
D'après les informateurs clés, personne (aucun PDI) ne détient un document d'identification légal dans environ la moitié des localités (45%) et cette situation concerne la quasi-totalité des localités dans la Haut Mbomou (98%) et reste encore très sévère dans la Nana-Gribizi (78%). De même, aucun PDI ne détient l'extrait de naissance d'au moins un de ses enfants dans 21 pour cent des localités. En outre, dans 92 pour cent des localités, les informateurs clés ont rapporté qu'il n'existe aucun mécanisme de sensibilisation, d'accompagnement ou des services administratifs permettant aux personnes d'accéder aux documents légaux. Le manque de documentation légal s'explique par la perte des documents légaux lors du déplacement souvent spontané, le manque de moyens financiers (notamment le coût du transport), la méconnaissance de la procédure administrative et l'éloignement des services pouvant fournir la documentation légale. Le manque de documents légaux peut exposer les populations (en particulier les PDI) à des tracasseries, voire des violences lors du contrôle d'identité opéré en particulier par l'armée ou les groupes armés.

Figure 10 : proportion de localités dans lesquelles aucun PDI ne détient un document d'identification légal (ex. carte d'identité)



PROTECTION

Carte 3 : proportion de localités où des incidents sécuritaires ont été rapportés au cours des 30 derniers jours précédant l'évaluation

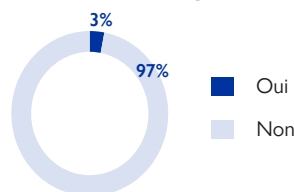


Les cartes de ce rapport ne sont fournies qu'à titre d'illustration. Les représentations ainsi que l'utilisation des frontières et des noms géographiques sur ces cartes peuvent comporter des erreurs et n'impliquent ni jugement sur le statut légal d'un territoire, ni reconnaissance ou acceptation officielle de ces frontières de la part de l'OIM.

TRAVAIL FORCE

Concernant le travail forcé, les informateurs clés ont indiqué que des personnes sont obligées de travailler contre leur gré dans 3 pour cent des localités d'accueil des PDI. Cette situation semble plus concerner les préfectures de Haut-Mbomou (27%) et de Mbomou (16%). Il s'agit surtout de mineurs contraints d'aider aux travaux champêtres (travail imposé parfois par des membres de la famille) sous peine de recevoir des remontrances ou des punitions. Dans le Haut-Mbomou en particulier, le travail forcé semble plutôt imposé par des éléments armés. De plus, des personnes (les déplacés en particulier) sont contraintes d'accepter un travail très faiblement rémunéré contre leur gré pour survivre en échangeant leur force de travail contre de la nourriture ou contre une maigre rémunération.

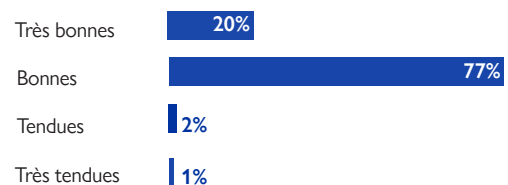
Figure 11 : proportion de localités dans lesquelles des situations de travail forcé ont été signalées



RELATIONS ENTRE PDI ET POPULATION HÔTE

D'après les informateurs clés, les relations entre les PDI et la population hôte est globalement bonne ou très bonne dans la quasi-totalité des localités (97%). Malgré cet état des relations globalement positif, il n'en demeure pas moins que des cas de disputes peuvent avoir lieu dans certaines circonstances particulières telles que le ciblage pour l'assistance humanitaire et les files d'attente pour l'accès à des sources d'approvisionnement en eau.

Figure 12 : proportion de localités par état des relations entre les PDI et la population hôte



SECURITE ALIMENTAIRE

SOURCES DE NOURRITURE

D'après les informateurs clés, les principales sources de nourriture dans les localités d'accueil des PDI sont respectivement la propre production (94%), l'achat au marché (61%), la chasse, pêche, cueillette (55%) ainsi que l'échange de nourriture contre du travail (30%). Ceci sous-tend que les PDI peuvent être contraintes de travailler car n'ayant pas d'autres choix pour obtenir de la nourriture. En outre, l'aide alimentaire a été citée parmi les principales sources de nourriture dans 14 pour cent des localités. Cette proportion est plus élevée dans les préfectures de Haute-Kotto (29%) et Ouaka (23%) suggérant une dépendance à l'aide humanitaire pour l'accès à la nourriture dans ces localités en particulier.

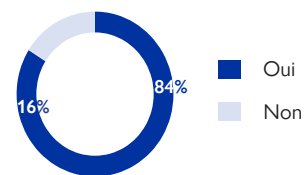
Tableau 4 : principales sources de nourriture de la majorité de la population, par proportion de localités

Propre production agricole	94 %
Achat au marché	61 %
Chasse / pêche ou cueillette	55 %
Echange de nourriture contre travail	30 %

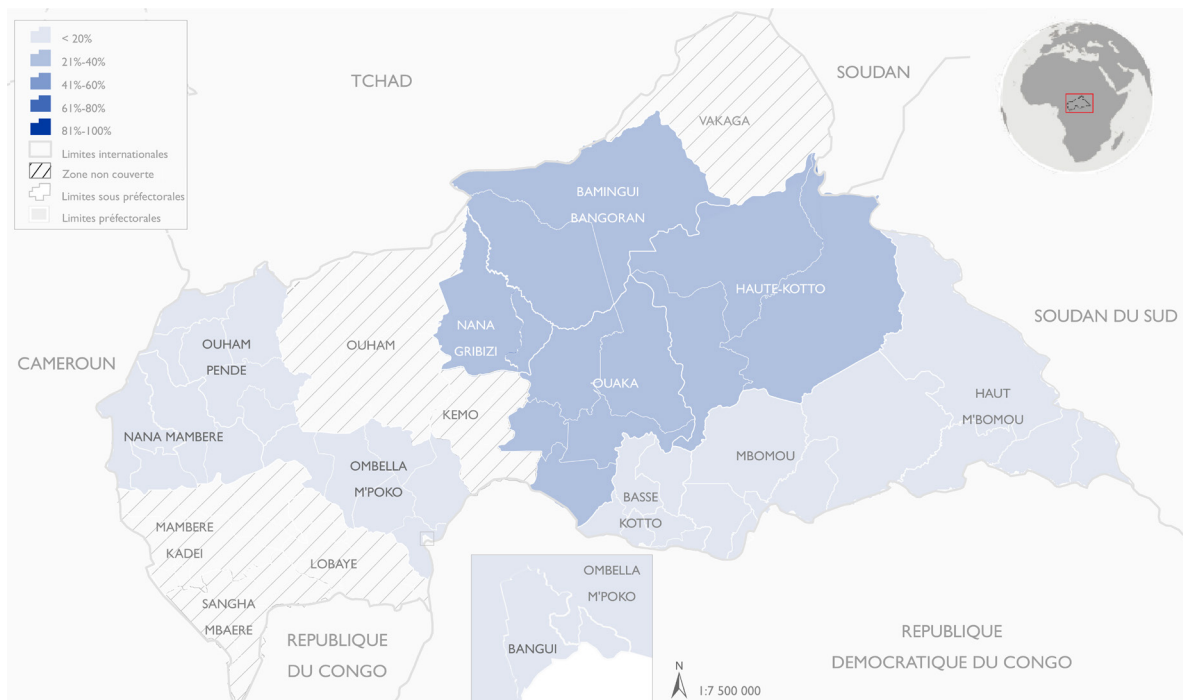
ACCES A DES TERRES CULTIVABLES

D'après les informateurs clés, au moins la moitié des PDI pratiquent des activités agricoles dans 84 pour cent des localités, ce qui explique que la propre production agricole soit la principale source de nourriture. Concernant les modalités d'accès à la terre, l'accès est mis à disposition par les autorités locales ou par la communauté locale dans 78 pour cent des localités dans lesquelles les PDI peuvent cultiver. En outre, les informateurs clés ont indiqué que les PDI cultivent sans autorisation dans 22 pour cent des localités, ce qui pourrait éventuellement causer des tensions avec la population hôte ou les autorités locales.

Figure 13 : proportion de localités dans lesquelles au moins la moitié des PDI ont accès à la terre pour cultiver



Carte 4 : proportion de localités où l'aide humanitaire a été rapportée comme la principale source de nourriture de la majorité de la population au cours des 30 derniers jours précédant l'évaluation



Les cartes de ce rapport ne sont fournies qu'à titre d'illustration. Les représentations ainsi que l'utilisation des frontières et des noms géographiques sur ces cartes peuvent comporter des erreurs et n'impliquent ni jugement sur le statut légal d'un territoire, ni reconnaissance ou acceptation officielle de ces frontières de la part de l'OIM.

ACCES AU MARCHE

Les informateurs clés ont indiqué que la population peut accéder à un marché principal dans 95 pour cent des localités d'accueil des PDI. Le marché principal est situé à moins de 15 minutes de marche dans 14 pour cent des localités, entre 16 et 30 minutes dans 36 pour cent, entre 31 minutes et 1 heure dans environ le quart des localités (24%) et dans plus d'une heure de marche dans 26 pour cent des localités. Les localités plus éloignées des marchés se trouvent surtout dans les préfectures de Mbomou (49%) et Bamingui-Bangoran (33%), ce qui peut compliquer l'accès à la nourriture dans ces localités en particulier.

Figure 14 : proportion de localités dans lesquelles la population a accès à un (des) marché (s)

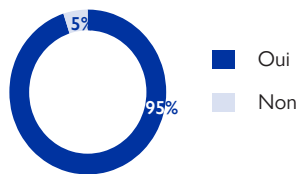
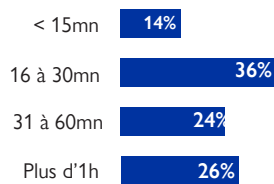


Figure 15 : répartition des localités selon la durée du trajet vers le marché le plus proche



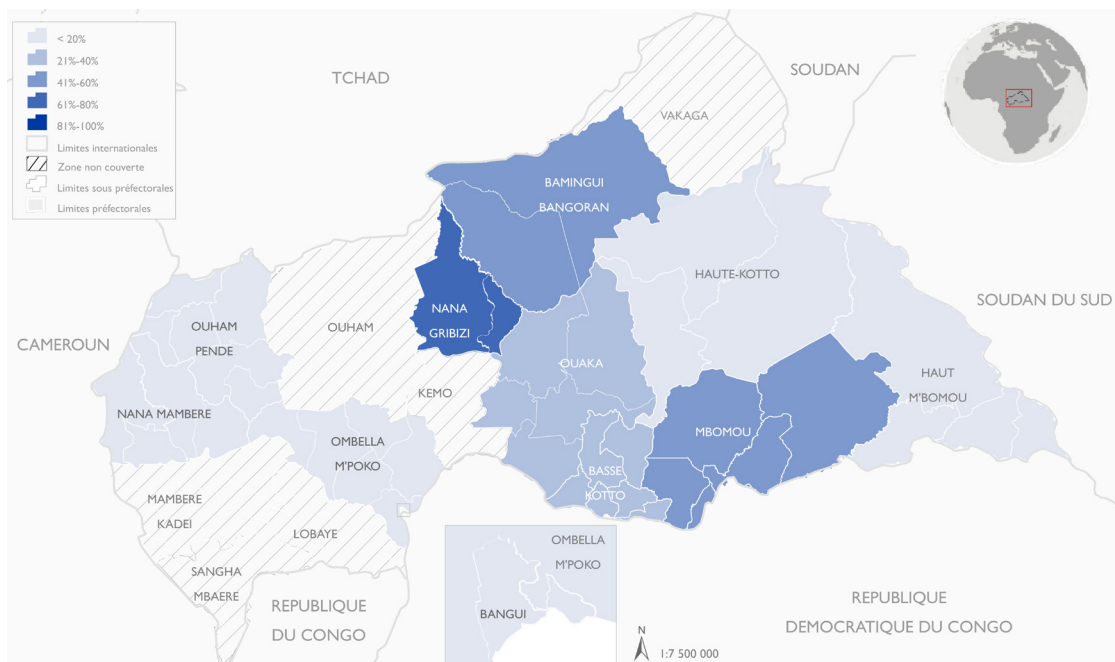
Parmi les 5 pour cent de localités ayant des barrières d'accès au marché, le principal défi cité est l'éloignement des marchés (99%). Cette limite pourrait impacter l'accès à la nourriture en quantité suffisante étant donné que l'achat au marché constitue la deuxième source de nourriture la plus importante après la propre production agricole. En outre, l'insécurité impacte également l'accès au marché car elle a été rapportée comme obstacle à l'accès aux marchés dans 32 pour cent des localités et cette proportion atteint 73 pour cent dans la préfecture de Nana-Gribizi.

Figure 16 : principales limites d'accès aux marchés, par proportion de localités



Selon les informateurs clés, les marchés sont insuffisamment approvisionnés dans 17 pour cent des localités, moyennement approvisionnés dans 60 pour cent et bien approvisionnés dans 23 pour cent des localités. Les facteurs limitant l'approvisionnement des marchés sont notamment l'insécurité car les transporteurs peuvent subir des agressions en route lors du transport des produits, le mauvais état des routes et l'éloignement de certains marchés par rapport aux marchés d'approvisionnement, poussant les transporteurs à faire de longs trajets pour assurer l'approvisionnement des marchés.

Carte 5 : proportion de localités dans lesquelles le marché principal se trouve à plus de 30 minutes de marche



Les cartes de ce rapport ne sont fournies qu'à titre d'illustration. Les représentations ainsi que l'utilisation des frontières et des noms géographiques sur ces cartes peuvent comporter des erreurs et n'impliquent ni jugement sur le statut légal d'un territoire, ni reconnaissance ou acceptation officielle de ces frontières de la part de l'OIM.

EAU HYGIENE ET ASSAINISSEMENT

SOURCES D'EAU

Les principales sources d'approvisionnement en eau les plus citées sont par ordre d'importance les forages à pompe manuel (70%) les puits traditionnels (63%) et l'eau de surface (41%). Il est à noter que les sources d'eau non améliorées telles que l'eau de surface en particulier ont été citées dans plus de 80 pour cent des localités dans les préfectures de Basse-Kotto et Mbomou. De même, les sources d'eau améliorées (forage, puit amélioré) semblent moins disponibles dans ces mêmes préfectures (21 pour cent des localités ont accès à des forages dans la Basse-Kotto).

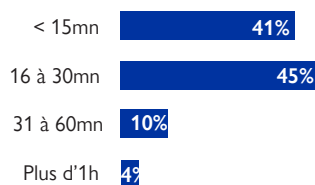
Tableau 5 : proportion de localités, par principales sources d'approvisionnement en eau

Forage à pompe manuelle	70 %
Puit traditionnel à ciel ouvert	63 %
Eau de surface	41 %
Puit amélioré	18 %
Robinet (SODECA)	3 %

ACCES A L'EAU

Les populations parcourent moins de 30 minutes pour accéder à la principale source d'eau dans 85 pour cent des localités, entre 30 minutes et 1 heure dans 10 pour cent des localités et plus d'une heure dans 4 pour cent. La distance d'accès à l'eau semble plus élevée dans la préfecture de Mbomou car les populations y mettent plus d'1 heure pour accéder à l'eau dans près du quart (21%) des localités.

Figure 17 : distance de marche pour l'accès à la principale source d'approvisionnement en eau, par proportion de localités

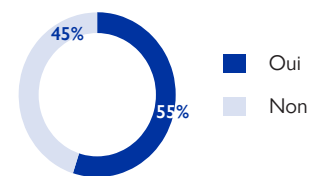


Parallèlement, le temps d'attente au niveau des points d'eau est de moins de 30 minutes dans 57 pour cent des localités et plus de 30 minutes dans 43 pour cent. Ce temps d'attente élevé dans une proportion considérable de localités s'explique par insuffisance des sources d'approvisionnement en eau améliorées (forages, robinets publics, bladder etc.).

QUALITE DE L'EAU

La majorité des ménages ont accès à de l'eau potable dans environ la moitié des localités (55%). Cette proportion est plus faible dans les préfectures de Basse-Kotto (15%), Haute-Kotto (35%) et Mbomou (38%). La mauvaise qualité de l'eau pourrait s'expliquer par le recours à des sources d'eau non améliorées telles que l'eau de surface et les puits à ciel ouvert. En outre, au moins la moitié des ménages a recours à des méthodes de traitement de l'eau pour le rendre potable dans 39 pour cent des localités. Les principales méthodes utilisées sont la chloration de l'eau (85%), porter l'eau à ébullition (31%) et le filtrage (29%).

Figure 18 : proportion de localités dans lesquelles les ménages ont accès à de l'eau potable



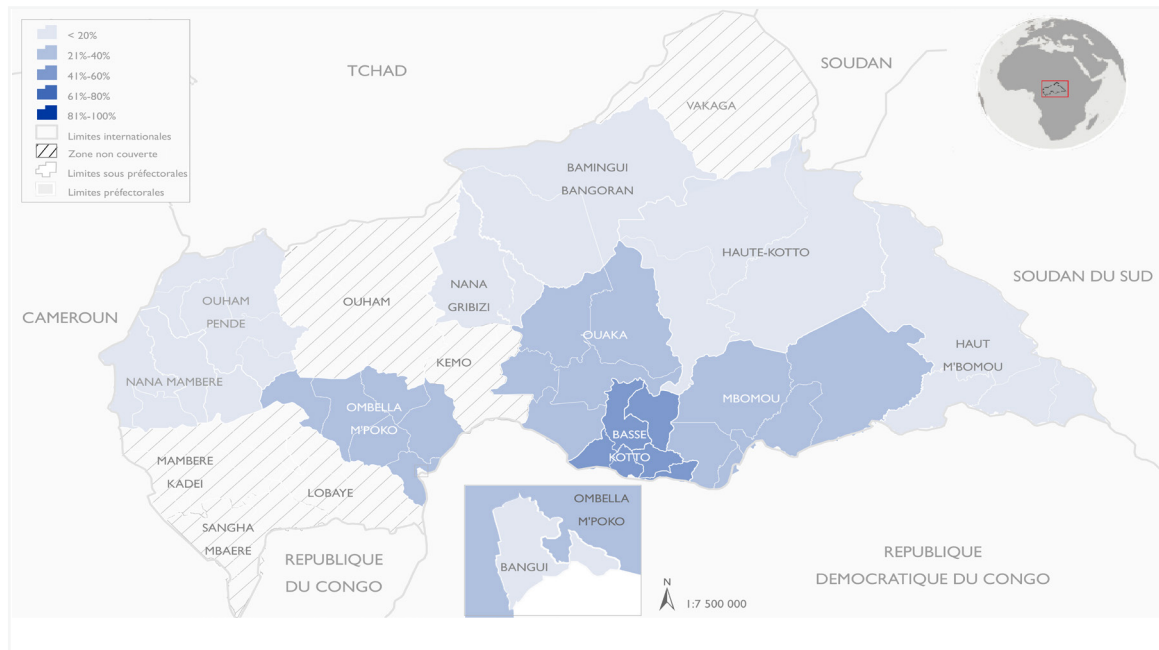
OBSTACLES D'ACCES A L'EAU

Les principaux obstacles d'accès à l'eau sont par ordre d'importance la mauvaise qualité de l'eau (63%), l'insuffisance des sources d'approvisionnement en eau (55%) et le temps d'attente jugé long au niveau des points d'eau (cité dans 43% des localités). Ces obstacles freinent l'accès à l'eau potable figurant parmi les besoins essentiels / prioritaires des ménages. De plus, l'insuffisance de l'eau pourrait compliquer la mise en pratique des mesures d'hygiène à renforcer dans le contexte de COVID-19.

Figure 19 : principaux obstacles d'accès à l'eau, par proportion de localités



Carte 6 : proportion de localités où la population met plus de 30 minutes pour accéder à la principale source d'eau

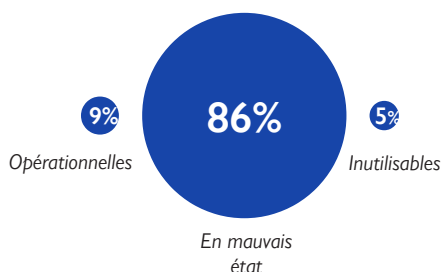


Les cartes de ce rapport ne sont fournies qu'à titre d'illustration. Les représentations ainsi que l'utilisation des frontières et des noms géographiques sur ces cartes peuvent comporter des erreurs et n'impliquent ni jugement sur le statut légal d'un territoire, ni reconnaissance ou acceptation officielle de ces frontières de la part de l'OIM.

ASSAINISSEMENT ET HYGIENE

D'après les informateurs clés, au moins la moitié de la population a accès à des latrines dans 57 pour cent des localités. Toutefois, personne n'a accès à des latrines fonctionnelles dans 5 pour cent des localités et cette situation semble encore plus inquiétante dans la préfecture de Basse-Kotto (32%). En outre, l'état des latrines est particulièrement préoccupant dans l'ensemble des préfectures : elles sont en mauvais état / non hygiéniques ou complètement inutilisables dans 91 pour cent des localités. De plus, aucune latrine n'est séparée par genre dans 89 pour cent des localités, ce qui pourrait éventuellement occasionner des risques de VBG figurant parmi les risques sécuritaires les plus cités.

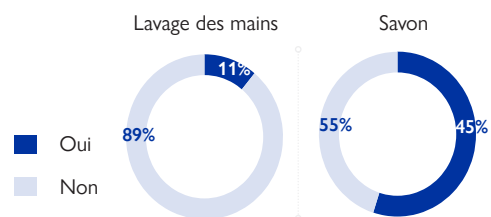
Figure 20 : répartition des localités selon l'état de fonctionnement des latrines communautaires utilisées par la majorité de la population



D'après les informateurs clés, au moins la moitié de la population a accès à une installation de lavage des mains fonctionnelle (avec de l'eau et du savon) dans 11 pour cent des localités. Cette proportion est quasi-nulle dans les préfectures de Nana-Mambéré (0%) et Basse-Kotto (1%).

En outre, au moins la moitié de la population accède à du savon dans 55 pour cent des localités. L'accès difficile à de l'eau, du savon et à des installations de lavage des mains pourrait limiter le lavage des mains pendant les moments critiques et accroître l'exposition des populations à la pandémie COVID-19.

Figure 21 : proportion de localités dans lesquelles au moins la moitié de la population a accès à une installation de lavage des mains fonctionnelle et du savon



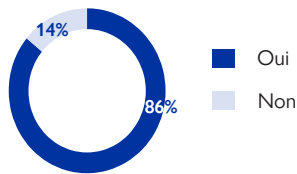
BESOINS PRIORITAIRES EN EHA

Le principal besoin prioritaire en EHA le plus cité est la nécessité de construction / réhabilitation des sources d'approvisionnement en eau (92%), compte tenu des sources d'eau insuffisantes. Les autres besoins les plus cités sont la provision d'articles d'eau et d'hygiène (des bidons de stockage, sceaux, savons) (64%), ainsi que le besoin de conseils pour l'entretien des points d'eau et le traitement de l'eau cité dans 62 pour cent des localités.

SANTE

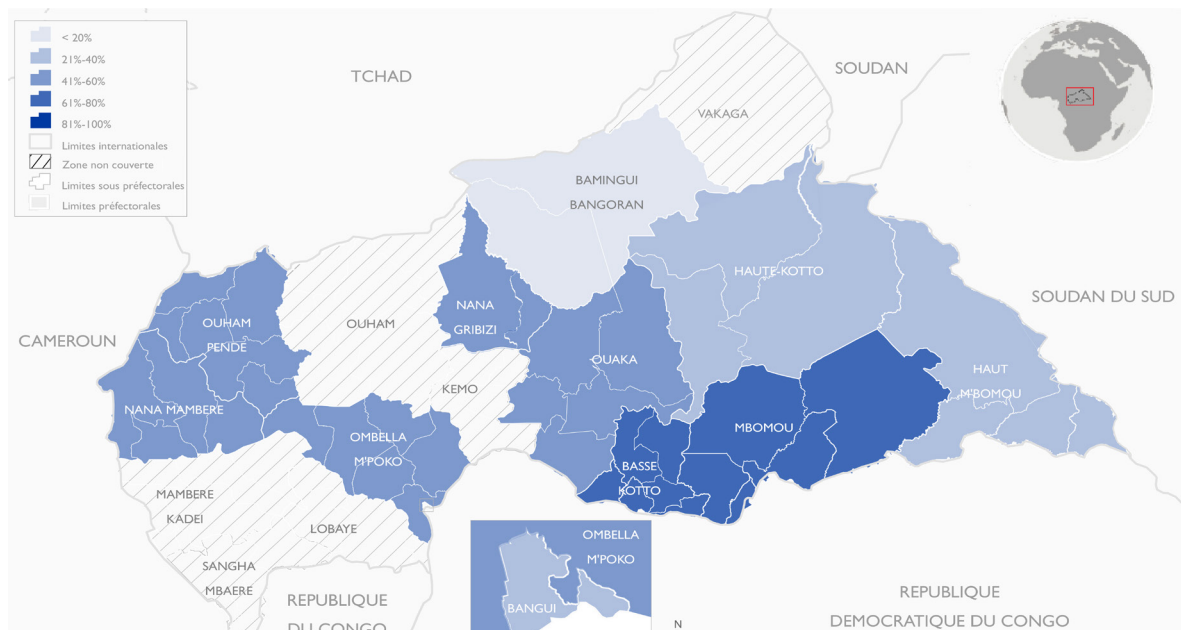
D'après les informateurs clés, les populations ont accès à des services médicaux dans 86 pour cent des localités. Les services médicaux les plus disponibles sont les centres de santé et les postes de santé. La population met moins de 30 minutes pour accéder aux services sanitaires dans environ la moitié des localités (53%), entre 30 minutes et 1h dans 29 pour cent des localités et plus d'une heure dans 18 pour cent. Dans les préfectures de Mbomou, Nana-Gribizi et Basse-Kotto, les services sanitaires sont situés à plus d'1h de marche dans plus du quart des localités de chaque préfecture, suggérant potentiellement une implantation plus faible des structures sanitaires dans ces zones.

Figure 22: proportion de localités disposant de services médicaux accessibles :



Les principales limites d'accès aux soins sanitaires sont par ordre d'importance le manque de médicaments ou d'équipements (67%), le manque de moyens financiers (66%) et le manque de personnel médical qualifié (49%). Le manque de personnel médical est notamment lié à l'insécurité car le personnel pourrait être réticent à travailler dans les zones de forte insécurité. Compte-tenu de ces défis, les principaux besoins en santé les plus cités sont par ordre d'importance la provision de médicaments / vaccins (72%) et la construction de services sanitaires (45%).

Carte 7 : proportion de localités disposant de services médicaux situés à plus de 30 minutes de marche :



Les cartes de ce rapport ne sont fournies qu'à titre d'illustration. Les représentations ainsi que l'utilisation des frontières et des noms géographiques sur ces cartes peuvent comporter des erreurs et n'impliquent ni jugement sur le statut légal d'un territoire, ni reconnaissance ou acceptation officielle de ces frontières de la part de l'OIM.

COVID-19

D'après les informateurs clés, au moins la moitié de la population est informée des mesures de prévention face à la pandémie COVID-19 dans 84 pour cent des localités. Les principaux informateurs sont par ordre d'importance le personnel médical (75%), les médias (65%) et les autorités locales (64%). En revanche, au moins la moitié de la population pratique des mesures préventives face à la pandémie dans 23 pour cent des localités. Cette proportion est plus faible dans la Basse-Kotto (6%) et la Haute-Kotto (13%). La faible adoption des mesures sanitaires est liée au manque d'articles d'hygiène (savon, installation de lavage des mains) et au déficit de sensibilisation.

Figure 23: proportion de localités où au moins la moitié de la population est informée des mesures de prévention face au COVID-19

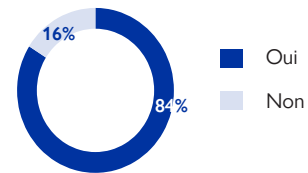
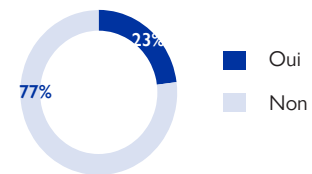


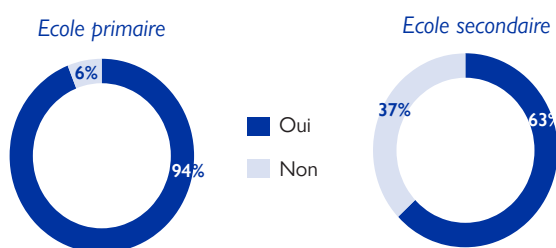
Figure 24: proportion de localités où au moins la moitié de la population adopte des mesures de prévention face au COVID-19



EDUCATION

D'après les informateurs clés, il y a au moins une école primaire accessible dans 94 pour cent des localités et une école secondaire accessible dans 63 pour cent. La proportion de localités où les populations peuvent accéder à une école secondaire est plus faible dans la Basse-Kotto par comparaison aux autres préfectures (13%). Ceci sous-tend que dans 37 pour cent des localités d'accueil des PDI, les élèves doivent parcourir de longues distances ou se rendre au niveau des centres urbains pour accéder à une école secondaire. La distance moyenne pour accéder à l'école la plus proche (primaire ou secondaire) est de moins de 30 minutes dans 61 pour cent des localités, entre 30 minutes et 1 heure dans 29 pour cent des localités et plus d'une heure dans 10 pour cent des localités.

Figure 25 : proportion de localités disposant d'une école primaire et secondaire accessible à distance de marche



Concernant l'accès à l'école des filles et garçons, au moins la moitié des garçons de 6 à 17 ans des ménages PDI fréquentent une école dans 88 pour cent des localités contre 67 pour cent chez les filles. Les obstacles d'accès à la scolarisation des garçons et des filles sont le manque de moyens financiers, le manque de personnel enseignant qualifié et le travail des enfants. En effet, les garçons et filles sont parfois contraints de travailler au détriment de leurs études pour contribuer à subvenir aux besoins des familles PDI ayant perdu leurs moyens de subsistance.

Compte-tenu des obstacles freinant l'accès à l'éducation, les principaux besoins prioritaires en éducation les plus cités sont par ordre d'importance la provision de fournitures scolaires (77%), l'affectation d'enseignants (61%), l'aide financière pour le paiement des frais liés à l'éducation (60%) et la construction d'écoles (51%).

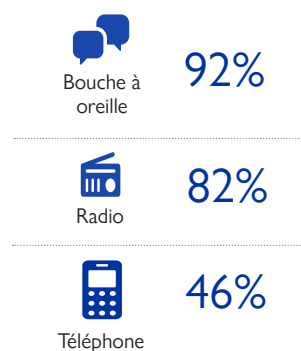
Figure 26 : trois principaux besoins en éducation, par proportion de localités

1	Provision de fournitures scolaires	77%
2	Affectation d'enseignants	61%
3	Aide financière pour les frais liés à l'éducation	60%

COMMUNICATION

Les informateurs clés ont rapporté que le réseau téléphonique est disponible dans 64 pour cent des localités et cette proportion est plus faible dans la Basse-Kotto (30%) et la Nana-Gribizi (33%). L'absence de réseau téléphonique pourrait compliquer la coordination pour la fourniture de l'assistance humanitaire. Les populations ont davantage accès à des moyens de communication traditionnels au détriment des moyens de communication plus modernes. Les moyens de communication les plus utilisés sont le bouche à oreille (92%) et la radio (82%). Le recours moins important aux appels téléphoniques (46%) pourrait s'expliquer par la faible couverture du réseau téléphonique dans plus du tiers des localités d'accueil des PDI.

Figure 27: trois principaux moyens de communication les plus utilisés par la majorité de la population, par proportion de localités



Les principaux diffuseurs d'information les plus cités sont par ordre d'importance la famille voisins / amis (75%), les leaders communautaires (72%), les journalistes / médias (45%). Les acteurs humanitaires ont été cités comme sources d'information dans 23 pour cent des localités.

En termes de besoins d'informations, la majeure partie de la population voudrait avoir plus d'informations sur l'accès à l'assistance humanitaire (93%), l'accès à la documentation légale (72%) et les possibilités de retour (43%). Le besoin d'informations important lié à la documentation légale s'explique par le manque de documents légaux cité dans 45 pour cent des localités dans lesquelles aucun PDI ne détient un document d'identification légal (ex. carte d'identité).

Figure 28 : trois principaux besoins en information les plus cités, par proportion de localités

1	Accès à l'assistance humanitaire	93%
2	Accès à la documentation légale	72%
3	Possibilités de retour	43%

ASSISTANCE HUMANITAIRE

Des ménages ont reçu de l'assistance humanitaire au cours de l'année 2021 dans 50 pour cent des localités d'accueil des PDI. Cette proportion est plus faible à Bangui (8%), dans la Basse-Kotto (11%) et la Nana-Mambéré (11%). La faible assistance humanitaire dans la Basse-Kotto et la Nana-Mambéré est potentiellement liée aux difficultés d'accès humanitaire. Les types d'assistance reçues sont par ordre d'importance l'assistance en santé (57%), la distribution de vivres (52%) et l'assistance en EHA (32%). En revanche, il subsiste des gaps d'assistance importants en termes de renouvellement des bâches des abris d'urgence et de réhabilitation d'abris endommagés surtout dans les zones de retour.

Figure 29: proportion de localités ayant reçu de l'assistance humanitaire au cours de l'année 2021 :

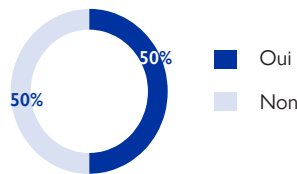


Tableau 6 : principaux types d'assistance reçues, par proportion de localités

Assistance en santé	57 %
Assistance alimentaire	52 %
Assistance en EHA	33 %
Assistance psychosociale	32 %
Assistance en éducation	25 %
Articles non alimentaires (ANA)	14 %
Activités génératrices de revenus	11 %
Articles d'abris	10 %

Dans les localités ayant reçu de l'assistance humanitaire, les informateurs clés ont indiqué que selon leur perception, l'assistance a couvert les besoins essentiels des déplacés dans seulement 11 pour cent des localités et aurait ciblé les ménages les plus vulnérables dans 50 pour cent des localités. Par ailleurs, les mécanismes de plaintes devraient être renforcés car toujours d'après les informateurs clés, les bénéficiaires savent comment utiliser ces mécanismes dans 28 pour cent des localités. Les besoins d'assistance qui ont été les plus cités sont respectivement la distribution de vivres (36%), l'EHA (16%) et les activités génératrices de revenus (AGR) (13%) et la distribution d'articles d'abris (12%).

Figure 30: proportion de localités où l'assistance humanitaire est considérée comme ayant couvert les besoins essentiels des déplacés

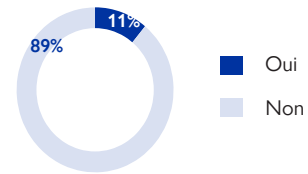
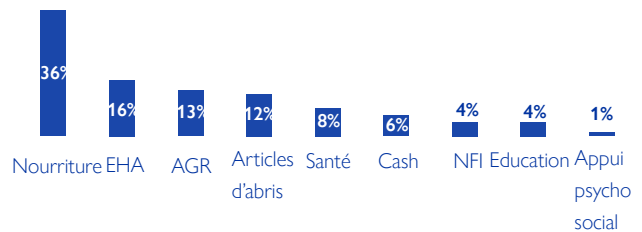
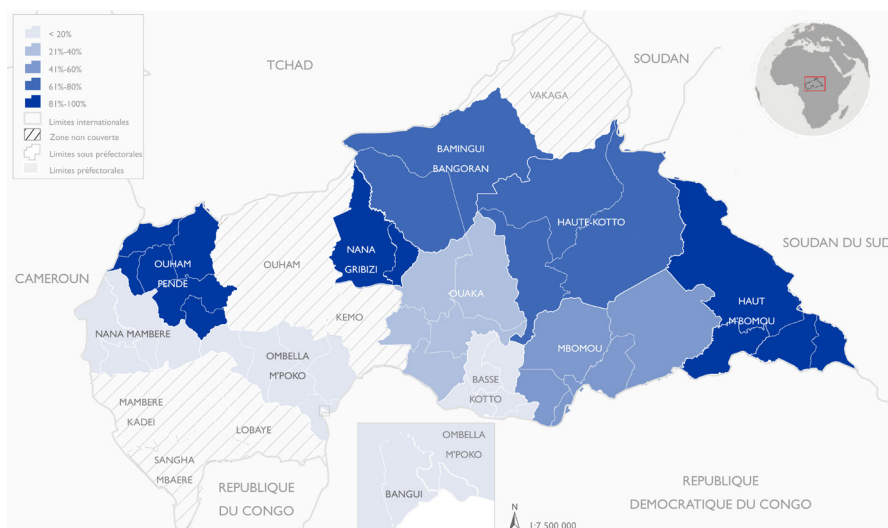


Figure 31 : principaux besoins d'assistance humanitaire, par proportion de localités



Carte 8 : proportion de localités où une partie de la population a reçu de l'assistance humanitaire au cours de l'année 2021



Les cartes de ce rapport ne sont fournies qu'à titre d'illustration. Les représentations ainsi que l'utilisation des frontières et des noms géographiques sur ces cartes peuvent comporter des erreurs et n'impliquent ni jugement sur le statut légal d'un territoire, ni reconnaissance ou acceptation officielle de ces frontières de la part de l'OIM.

CONCLUSION

En définitive, la DTM a estimé 2 128 902 individus mobiles en fin septembre 2021¹, incluant 426 600 PDI (87 784 ménages) et 1 702 302 personnes retournées (343 029 ménages) dont 1 702 302 retournés internes et 362 788 retournés de l'étranger. L'estimation des PDI indique globalement une baisse de 10 pour cent³ en janvier 2022 par rapport au round 13 conduit entre août et septembre 2021. Cette diminution est principalement due à l'amélioration des conditions sécuritaires à la suite de la reprise de certaines localités par l'armée centrafricaine (FACA) et / ou leurs alliés et aux rumeurs sur le contrôle futur de certaines localités par l'armée ou ses alliés. En revanche, certaines préfectures ont connu une hausse significative du nombre de PDI, notamment l'Ouham-Pendé (+33%), la Ouaka (+17%) et la Nana-Gribizi (+9%). Cette hausse est attribuable à l'augmentation des opérations militaires, aux affrontements entre les Forces armées centrafricaines et leurs alliés contre les groupes armés présents dans ces zones et aux exactions perpétrées par des éléments armés contre les populations (parfois accusées de complicité avec les groupes armés).

Les retours internes ont globalement augmenté de 12 pour cent et les retours de l'étranger de 8 pour cent entre septembre 2021 (round 13) et janvier 2022 (round 14). La hausse des retours a été plus significative dans les préfectures de basse-Kotto (+20%), Ombella Mpoko (+19%), Haute-Kotto (+15%) et Mbomou (13%). L'augmentation des retours dans ces préfectures s'explique d'une part par la reprise du contrôle de certaines villes par l'armée et d'autre part par la détérioration des conditions de vie et l'insuffisance de l'aide humanitaire dans les zones d'accueil des déplacés.

Une proportion considérable de localités d'accueil des PDI (26%) ont connu des incidents sécuritaires au cours des 30 jours précédant l'évaluation. Ce pourcentage est plus élevé dans les préfectures d'Ouham-Pendé (62%), Haut-Mbomou (54%) et Nana-Mambéré (45%). Cette insécurité conjuguée à des problèmes plus structurels contribuent à la vulnérabilité des populations déplacées internes et sont à l'origine des besoins très importants en sécurité alimentaire, en éducation, en santé, en abris, En eau, Hygiène et Assainissement (EHA).

En effet, la plupart des localités sont marquées par l'absence ou l'insuffisance de services de base et des conditions de vie difficiles : les abris de la majorité des ménages ont subi des dommages partiels ou sérieux dans 90 pour cent des localités d'accueil des PDI, les sources d'eau non améliorées constituent la principale source d'approvisionnement en eau dans 63 pour cent des localités pour les puits traditionnels et l'eau de surface dans 41 pour cent des localités. Les principaux défis d'accès à des services de bases tels que la santé et l'éducation restent le manque de moyens financiers, le manque de personnel qualifié, l'insuffisance des services ainsi que l'insécurité dans certaines zones.

Vous pouvez consulter tous les produits d'information de la DTM en République Centrafricaine via le lien ci-dessous et contacter la DTM par email :

DTM CENTRAFRIQUE

 DTM.IOM.INT/republique-centrafricaine

 DTMRCA@IOM.INT

